



Fixation des congés payés cdi étudiant

Par **aurelie**, le **23/09/2011** à **22:38**

Bonjour, je suis hôtesse de caisse en CDI étudiant depuis octobre 2010. J'ai la possibilité de prendre des congés payés seulement on m'interdit de les prendre pendant les vacances scolaires sous prétexte que les étudiants n'ont pas le droit aux vacances durant ces périodes. De plus, j'ai demandé une semaine de vacances pendant ma période d'examen (une semaine avant les vacances de Noël) qui m'a également été refusée. Ma supérieure m'a dit que mon seul choix était de prendre mes vacances pendant que j'ai cours. Je ne vois pas en cas cela serait des vacances ? Alors ma question : Les salariés étudiants ont-ils le droit de prendre leurs congés durant les vacances scolaires ou est-ce interdit ? Si cela n'est pas possible, où est-ce mentionné (convention, accords...) ?

Par **mimi493**, le **24/09/2011** à **00:00**

En général, les vacances durant les congés scolaires sont données en priorité aux salariés qui ont des enfants